



Question au sujet de mon bail

Par **sg12**, le **21/06/2012** à **10:43**

Bonjour,
je souhaiterais poser mon préavis de départ pour un appartement que j'occupe depuis 5 ans.
En regardant mes papiers je viens de voir que j'avais signé un bail de 3 ans et que je n'ai rien
re signé depuis ... ma question est est ce que mon préavis reste de trois mois ou est ce que
je peux le réduire ??
Merci de vos réponses

Par **cocotte1003**, le **21/06/2012** à **11:33**

Bonjour, vous avez du lire aussi que votre bail se reconduit tacitement donc aucun problème,
votre préavis est bien de 3 mois, sauf cas particulier, et ceci à réception de votre LRAR. Je
vous rappelle que vous êtes tenu de laisser le bailleur ou son mandataire visiter l'appartement
en vue de sa relocation et que vous devez rendre l'appartement en conformité avec l'état
inscrit sur l'état des lieux d'entrée afin d'éviter les retenues sur votre dépôt de garantie,
cordialement